Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25142-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°DGS/CCAS/25/142 - CONVENTION TERRITORIAL GLOBAL- 2021/2025 - EXERCICE 2025-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ADESIR DANS LE CADRE DU BONUS TERRITOIRE

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

04 DEC 2025

que la convocation a été faite le 19 / 11 / 2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance a été de 19 sur 29.
Nombre de votants : 19

Richard NIRLO

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 novembre à 09 h 30 , le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoints : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - M. Matthias DASSOT - -M. Jean-Louis LATOUCHE - Mme Arielle REZAC.

Conseillers Municipaux : Mme Carole HIVANHOE - M. Mario LECHAT - Mme Marlène RODIER - M. Didier GOPAL - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO - M. Eric THIBURCE- M. Christian ANNETTE - Mme Céline SITOUZE .

Est arrivé en cours de séance : Mme Vivienne DALLEAU à 10h10.

A quitté définitivement la séance : M. Christian ANNETTE à 11h23.

Etaient absents : Mme Nadia WU-TIU-YEN - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. André CHERIMONT -Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER – M. Thierry GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25142-DE

DELIBERATION N°DGS/CCAS/25/142

CONVENTION TERRITORIAL GLOBAL- 2021/2025 - EXERCICE 2025-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ADESIR DANS LE CADRE DU BONUS TERRITOIRE

La Convention Territoriale Globale (CTG) constitue un cadre contractuel d'engagements politiques entre la commune et la Caisse des Allocations Familiales (CAF), visant à déployer des services aux familles.

Cette démarche a pour objectifs principaux de :

- Définir un cadre politique pour le développement des services aux familles sur les territoires, notamment en matière d'équipements petite enfance ;
- Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions destinées aux habitants d'un territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires, permettant l'identification des priorités et la définition des moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Elle vise également à faciliter le rééquilibrage territorial des équipements, afin d'assurer à tous un accès à des services complets, innovants et de qualité.

Dans ce cadre, un bonus territoire CTG est défini. Il s'agit d'une aide complémentaire à la prestation de service unique, versée aux structures soutenues financièrement par une collectivité locale engagée auprès de la CAF dans un projet de territoire au service des familles.

CONSIDERANT,

Vu la délibération N°DGS/21/122 du Conseil Municipal du 21 décembre 2021 adoptant le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) et modalités de la mise en œuvre du Bonus Territoire de 2021 à 2025,

Vu le conventionnement de la CTG intégrant la mise en œuvre du Bonus Territoire de 2021 à 2025 en date du 24 décembre 2021,

Vu la demande de subvention reçu le 05 novembre 2025,

Le Maire propose à l'assemblée le financement du Bonus territoire, au titre de l'année 2025, pour le gestionnaire *« **ASSOCIATION ADESIR** » comme suit* :

GESTIONNAIRE	STRUCTURE	NOMBRE DE PLACES	SUBVENTION 2025
ASSOCIATION ADESIR	LAEP Ti Baba	X	**9 900 €** *(Neuf milles neuf cents euros)*

Pour rappel, dans le cadre de la CTG Bonus territoire, la subvention communale est déterminante pour le versement du Bonus territoire par la Caisse d'Allocations Familiales auprès des gestionnaires.

Cette délibération fera l'objet d'un arrêté.

À ce titre, le Conseil Municipal décide de :

- Valider l'attribution de la subvention communale au titre de la CTG Bonus territoire pour l'année 2025 au gestionnaire « ASSOCIATION ADESIR », dans les conditions susvisées ;
- D'autoriser Le Maire à signer tout document s'y afférent.

La commission Affaires générales, Finances, Economie et Développement réunie le mercredi 12 novembre 2025 a émis un avis favorable.

.....

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.....

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,

Richard NIRLO